Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 720

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 720 1er mars 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Pierre Lehmann
Gil Stauffer

20 ANS

720

Domaine public

La preuve par le frein

Inutile de pleurnicher ou de se voiler la face. Le verdict du dernier week-end est clair, sans appel dans l'immédiat: la porte est fermée à une réforme profonde du statut des objecteurs par la voie d'une modification de la Constitution.

Malgré une campagne d'une tenue et d'une dignité exemplaires, les initiants n'ont pas pu crever le mur des non-dits traditionnels qui ont profondément influencé le résultat final du scrutin. Il y a des silences de plus de poids que l'argumentation la mieux étayée. Surtout lorsque d'un côté on s'échine à proposer un changement concret et que de l'autre on s'en tient à une guerre de tranchées, sans s'avancer sur le terrain des propositions précises (comment en finir pratiquement avec l'emprisonnement scandaleux des objecteurs?).

*Il n'a pas fallu beaucoup les pousser pour que les réfractaires au service civil rentrent irrémédiablement dans leur coquille, imperméables au dialogue, braqués sur des phrases toutes faites, «pas d'exceptions pour les planqués», «pas de raisons qu'*ils *ne passent pas par où on a passé». La preuve par le frein contre la preuve par l'acte. A mesure que les urnes se rapprochaient, on a mesuré les dégâts de cette contagion du recroquevillement sur des souvenirs d'anciens «combattants» crottés des plaines de Thoune et d'ailleurs, contagion grossièrement attisée par les tenants du «non».*

Inutile de dire que notre défense nationale ne sort en aucune façon grandie de cette victoire de l'immobilisme, une défense nationale qu'on a décrite si vulnérable qu'elle aurait pu être compromise par l'institution d'un service civil.

Nous voici donc avec sur les bras:

— une défaite de la solidarité (avec une minorité), encore plus grave dans le climat actuel de repli sur les privilèges acquis;

— une défaite de l'initiative pour un authentique service civil qui va donner des ailes aux extrémistes et compromettre pour un bon bout de temps les interventions des partisans d'un compromis;

— des tribunaux militaires immuables, figés dans leur rituel de décortiquage des consciences, parodie de justice réduite à l'examen réglementaire de quelques mots clefs;

— des centaines de jeunes gens destinés à la prison.

Pas grand-chose dans ces conditions, à attendre

— de la commission mise au travail par J.-P. Delamuraz fort opportunément avant la votation, pour examiner le sort des «bons» objecteurs (l'impasse est ici autant politique que judiciaire);

— de l'armée elle-même (on voit mal le problème empoigné sous la houlette du chef d'état-major Zumstein, de triste mémoire).

En fait, dans la mesure où certains opposants de bonne volonté pourrait être encore entendus aujourd'hui, l'espoir d'une détente résiderait

— dans un assouplissement cantonal de l'exécution des peines infligées aux objecteurs (l'exemple jurassien pourrait être progressivement suivi par les cantons ayant donné les résultats les plus favorables à l'initiative);

— dans un assouplissement des conditions d'admission au service non armé (actuellement, les dispositions, comme on l'a vu dans ces colonnes, ne sont que la copie de l'examen de passage infligé aux objecteurs, avec ce que cela suppose de pouvoir discrétionnaire et arbitraire). **L. B.**

PS. Taxes poids lourds et vignette, double «oui»: le lien de causalité entre la priorité accordée au trafic routier et la dégradation de l'environnement aurait-il été perçu? y aurait-il débloquage sur le front des recettes nouvelles nécessaires à l'alimentation de la Caisse fédérale? y aurait-il amorce d'une volonté de rééquilibrage de la politique de transports en faveur du rail? Trop tôt pour le dire. Deux hirondelles ne font pas le printemps.